



**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**

ARRETE N° **26-2907** du 26 MAI 2026

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Madame Nelly HARDOIN-CHARTIER**  
Attaché principal territorial  
Coordinateur de Pôle & chargé du contrôle de la prise de décision  
Direction Appui à la performance  
Direction générale des Services

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3 et L. 3131-1,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

**ARRETE**

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame HARDOIN-CHARTIER, attaché principal territorial, Coordinateur de Pôle & chargé du contrôle de la prise de décision, à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services et notamment de certifier le caractère exécutoire des actes,

**à l'exception :**

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
  - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 5 000 € HT,
  - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 5 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres et aux Parlementaires.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame HARDOIN-CHARTIER, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame HARDOIN-CHARTIER et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



**Dominique LE MÈNER**

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de  
légalité le **26 MAI 2026**  
et de sa publication ou notification le **26 MAI 2026**